

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPÈCES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACÉES D'EXTINCTION



Vingt-huitième session du Comité pour les animaux
Tel Aviv (Israël), 30 août – 3 septembre 2015

COMPTE RENDU RÉSUMÉ

Ouverture de la session

1. Ouverture de la session

Les participants sont accueillis par S. E. M. Avi Gabai, Ministre de la protection de l'environnement, et M. Simon Nemtsov, au nom de l'autorité CITES israélienne. Shaul Goldstein, Directeur général de l'autorité israélienne de la nature et des parcs (INPA - Israel Nature and Parks Authority), et M. Ahraron Leshno-Yaar, Directeur général adjoint du Ministère des affaires étrangères.

Le Secrétaire général souhaite la bienvenue à tous les participants et présente les nouveaux membres des Service scientifique et Organes directeurs et service des conférences du Secrétariat (M^{me} Berny, M. De Meulenaer, M. Kachelrieß et M. Stahl). Il souhaite au Comité des délibérations fructueuses.

La Présidente déclare la session ouverte et remercie les participants pour l'appui qu'ils offrent aux Parties à la CITES et au Comité permanent en leur fournissant les meilleurs avis scientifiques possibles.

Il n'y a aucune intervention sur ce point¹.

Concernant la résolution Conf. 11.1 (Rev. CoP16), le Secrétariat demande aux participants d'indiquer s'il y a un conflit d'intérêt. Le Comité note que les membres présents ont déclaré n'avoir aucun intérêt financier susceptible de créer un conflit d'intérêt quant à leur impartialité, objectivité ou indépendance concernant les sujets à l'ordre du jour de la session.

Questions administratives

2. Règlement intérieur

Le Secrétariat présente le document AC28 Doc. 2 (Rev. 1) et propose d'amender les articles 13 (élection du président et du vice-président), 20 (soumission des documents) et 22 (diffusion des documents) du règlement intérieur actuel.

¹ La Présidente du Comité pour les animaux et le Secrétariat intervenant sur tous les points discutés lors de la session, leurs noms ne sont pas inclus dans la liste des intervenants à la fin de ces points.

Concernant l'article 13, la plupart des intervenants sont en faveur de l'option a) proposée, selon laquelle les représentants régionaux ou leurs suppléants présents aux sessions de la Conférence des Parties (CoP) élisent un président et un vice-président immédiatement après la CoP. Concernant l'article 20, les intervenants font objection à l'insertion du mot "normalement" qualifiant la manière dont les documents examinés à une session sont fournis au Secrétariat, estimant que ce mot donne lieu à beaucoup trop de subjectivité.

Le Comité adopte les amendements à l'article 13 proposés dans le paragraphe 7 du document AC28 Doc. 2 (Rev. 1) avec les modifications suivantes: au paragraphe 1, remplacer "les représentants régionaux" par "les membres et membres suppléants", et remplacer "parmi eux" par "au sein du Comité"; et au paragraphe 2, remplacer "représentants régionaux" par "membres", pour que l'article se lise comme suit:

Article 13

1. Immédiatement après chaque session ordinaire de la Conférence des Parties, les membres du Comité et membres suppléants présents élisent leur président et leur vice-président au sein du Comité.
2. En l'absence de quorum des membres ou de leurs suppléants, l'élection du président et du vice-président est effectuée par procédure postale énoncée dans les articles 32 à 34, auquel cas les fonctions de président sont exercées par intérim par le président ou le vice-président précédent.

Le Comité adopte les modifications proposées au paragraphe 11 de l'article 20 du même document, avec l'ajout des mots "dans une des langues de travail" après "par les membres du Comité", et les modifications à l'article 22 telles qu'elles figurent au paragraphe 13.

Avec l'incorporation des amendements convenus aux articles 13, 20 et 22, le Comité pour les animaux adopte le règlement intérieur figurant à l'annexe du document AC28 Doc. 2 (Rev. 1).

Le Comité convient de faire part au Comité pour les plantes et au Comité permanent de son avis en faveur d'une révision globale des règlements intérieurs des sessions des comités.

Dans la discussion qui suit, la Présidente du Comité pour les animaux fait observer que le mandat des comités scientifiques, comme le règlement intérieur, bénéficierait d'une révision pour refléter la pratique actuelle. Elle souligne quelques exemples d'ambiguïtés et propose que le Comité pour les animaux cherche un accord avec le Comité pour les plantes en vue d'entreprendre conjointement cette révision, avec l'approbation de la Conférence des Parties.

Le Comité convient de demander un mandat à la 17^e session de la Conférence des Parties pour examiner les règlements intérieurs des comités scientifiques figurant dans la résolution Conf. 11.1 (Rev. CoP16), *Constitution des comités*, et d'encourager le Comité pour les plantes à rechercher un accord similaire pour un tel examen.

Les représentants régionaux de l'Afrique (M. Kasiki), de l'Amérique centrale et du Sud et Caraïbes (M. Calvar), de l'Europe (M. Fleming et M^{me} Gaynor), de l'Amérique du Nord (M^{me} Gnam) et de l'Océanie (M. Robertson); la spécialiste de la nomenclature (M^{me} Grimm); les États-Unis d'Amérique, Israël, le Mexique et la Norvège; et *Species Survival Network* interviennent durant la discussion sur ce point.

3. Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail

3.1 Ordre du jour

Les participants ne font aucun commentaire sur le document AC28 Doc. 3.1 (Rev. 1).

Le Comité adopte l'ordre du jour figurant dans le document AC28 Doc. 3.1 (Rev. 1).

Il n'y a aucune intervention sur ce point.

3.2 Programme de travail

La Présidente présente le document AC28 Doc. 3.2 (Rev. 1).

Le Comité adopte le programme de travail figurant dans le document AC28 Doc. 3.2 (Rev. 1).

Il n'y a aucune intervention sur ce point.

4. Admission des observateurs

La Présidente présente le document AC28 Doc. 4 (Rev. 1).

Le Comité prend note de la liste des observateurs figurant dans le document AC28 Doc. 4 (Rev. 1).

Il n'y a aucune intervention sur ce point.

Questions stratégiques

5. Préparation du rapport de la présidence du Comité pour les animaux à la 17^e session ordinaire de la Conférence des Parties

M^{me} Caceres explique que la préparation du rapport de la présidence du Comité pour les animaux à la 17^e session ordinaire de la Conférence des Parties est en cours et qu'elle sollicitera l'avis de tous les membres du Comité sur le rapport.

Le Comité note que la Présidente du Comité pour les animaux est chargée de préparer un rapport sur les activités du Comité pour la 17^e session de la Conférence des Parties, et qu'elle sollicitera la contribution de tous les membres du Comité pour la rédaction de ce rapport.

Il n'y a aucune intervention sur ce point.

6. Coopération avec d'autres accords multilatéraux relatifs à la biodiversité

6.1 Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) (décision 16.15)²

Le Président du groupe de travail du Comité permanent sur l'IPBES (M. Benitez, Mexique) présente le document AC28 Doc. 6.1 qui décrit la mise en œuvre d'un ensemble de décisions concernant l'IPBES adoptées à la CoP16 (décisions 16.13-16.16). M. Benitez explique que le groupe de travail s'est concentré sur l'adoption et l'élaboration de "L'évaluation thématique sur l'utilisation durable et la conservation de la biodiversité et le renforcement des capacités et des outils" et invite les Parties à examiner si, et comment, les présidents des organes scientifiques consultatifs de la CITES peuvent s'impliquer davantage. Soulignant qu'ils ont le statut d'observateurs au Groupe d'experts multidisciplinaire (GEM), il regrette qu'aucun des présidents des comités scientifiques CITES n'ait assisté aux sessions, à ce jour. La Présidente du Comité pour les animaux annonce aux participants qu'elle a été invitée à participer à la 6^e session du GEM et qu'elle est disponible à cet effet, sachant que les résultats de la conférence électronique (7 au 27 septembre 2015) et l'évaluation thématique sur l'utilisation durable sont des questions prioritaires pour la CITES.

Dans la discussion qui suit, certains intervenants demandent d'exercer de la prudence en matière de participation des présidents des comités scientifiques CITES et estiment que cette participation ne devrait pas les distraire des travaux fondamentaux des comités scientifiques CITES.

Le Comité prend note du document AC28 Doc. 6.1.

² Ce point est inscrit à l'ordre du jour du Comité pour les animaux et du Comité pour les plantes.

Le représentant régional de l'Europe (M. Fleming); la Colombie, les États-Unis d'Amérique, le Mexique et le Pérou interviennent durant la discussion sur ce point.

7. Renforcement des capacités

7.1 Rapport du Secrétariat – vue d'ensemble³

Le Secrétariat présente le document AC28 Doc.7.1, soulignant les différentes activités de renforcement des capacités qu'il a soutenues et présentant des recommandations sur les meilleurs moyens, pour le groupe de travail sur le renforcement des capacités et le groupe de travail sur l'examen du matériel d'identification et d'orientation, de communiquer, collaborer et harmoniser leurs travaux.

Les États-Unis d'Amérique appuient la suggestion du Secrétariat de regrouper les deux groupes de travail pour éviter des travaux redondants. Les États-Unis d'Amérique soulignent en outre les efforts qu'ils ont déployés pour financer une traduction du Cours magistral CITES à l'Université d'Andalousie et encouragent d'autres Parties à se joindre à l'initiative.

Le Comité prend note du document AC28 Doc. 7.1.

Le Comité recommande en outre que les groupes de travail intersessions établis par le Comité pour les animaux et le Comité pour les plantes sur le renforcement des capacités (conformément à la décision 16.29) et sur le matériel d'identification et d'orientation (conformément à la décision 16.59) travaillent conjointement à l'avenir.

Le Comité prend également note des opportunités et suggestions fournies aux bailleurs de fonds pour soutenir les activités de renforcement des capacités.

Le Canada, la Chine et les États-Unis d'Amérique interviennent durant la discussion sur ce point.

7.2 Rapport du groupe de travail conjoint sur le renforcement des capacités (décision 16.29)⁴

Le Secrétariat présente le document AC28 Doc. 7.2 au nom des coprésidents du groupe de travail conjoint du Comité pour les animaux et du Comité pour les plantes sur le renforcement des capacités, indiquant que le groupe de travail a discuté, de façon virtuelle, des tâches qui lui ont été confiées et convenu d'un certain nombre d'activités qu'il souhaite entreprendre pour la période conduisant à la CoP17. Le document propose un plan de travail qui contient une feuille de route visant à guider le groupe de travail sur les actions prioritaires pertinentes, et un calendrier indicatif.

Le Comité prend note du document AC28 Doc. 7.2.

Il n'y a aucune intervention sur ce point.

Interprétation et application de la Convention

8. Espèces éteintes ou peut-être éteintes (décision 16.164)⁵

Le représentant de l'Europe (M. Fleming) présente le document AC28 Doc. 8 dont les annexes contiennent trois options de mise en œuvre de la décision 16.164.

Différentes interventions sont faites en faveur de chacune des trois options. Les personnes qui s'expriment sur ce thème préfèrent toutes le terme "éteint", tel que défini par l'UICN, au terme "peut-être éteint".

³ Ce point est inscrit à l'ordre du jour du Comité pour les animaux et du Comité pour les plantes.

⁴ Ce point est inscrit à l'ordre du jour du Comité pour les animaux et du Comité pour les plantes.

⁵ Ce point est inscrit à l'ordre du jour du Comité pour les animaux et du Comité pour les plantes.

Le Comité recommande l'adoption du terme "éteint" et de sa définition dans la Liste rouge de l'UICN pour une utilisation dans la résolution Conf. 9.24 (Rev. CoP16).

Le Comité établit un groupe de travail sur le point 8 de l'ordre du jour (groupe de travail sur les espèces éteintes), avec le mandat suivant:

Tenant compte des exposés et discussions en séance plénière, le groupe de travail devra:

- a) examiner les propositions du groupe de travail, des États-Unis d'Amérique et du Mexique figurant dans les annexes du document AC28 Doc. 8 concernant la mise en œuvre de la décision 16.164;
- b) proposer au Comité pour les animaux une voie à suivre en tenant compte de la consultation avec le Comité pour les plantes; et
- c) apporter des conseils sur le rapport du Comité pour les animaux et du Comité pour les plantes au Comité permanent.

La composition du groupe est établie comme suit:

Présidence: Représentant de l'Europe (M. Fleming);

Parties: Afrique du Sud, Australie, Autriche, Canada, États-Unis d'Amérique, Mexique, Mozambique, Namibie et République tchèque; et

OIG et ONG: Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), PNUE-WCMC, *Conservation International*, *Humane Society International* et TRAFFIC International.

Plus tard dans la session, le représentant de l'Europe (M. Fleming) présente le rapport du groupe de travail contenu dans le document AC28 Com.1⁶.

Le Comité adopte les recommandations du document AC28 Com. 1 avec les modifications suivantes:

- Recommandation 1: Ajout de: "pour transmission au Comité pour les plantes et par la suite au Comité permanent".

Les représentants de l'Europe (M. Fleming), de l'Amérique du Nord (M^{me} Gnam) et de l'Océanie (M. Robertson); la spécialiste de la nomenclature (M^{me} Grimm); le Chili, la Chine, les États-Unis d'Amérique et le Mexique; l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), *Creative Conservation Solutions* et *Humane Society International* interviennent durant la discussion sur ce point.

9. Étude du commerce important de spécimens d'espèces inscrites à l'Annexe II [résolution Conf. 12.8 (Rev. CoP13)]

9.1 Évaluation de l'étude du commerce important [décision 13.67 (Rev. CoP14)]⁷

M^{me} Caceres présente le document AC28 Doc. 9.1, signalant que le groupe de travail consultatif CITES sur l'évaluation de l'étude du commerce important a réexaminé la procédure, tenté d'évaluer son efficacité, tiré des conclusions et révisé le processus pour le simplifier.

Dans le débat qui suit, plusieurs orateurs remercient le groupe de travail consultatif CITES pour ses travaux et, tout en enregistrant un appui général pour la résolution révisée qui a été préparée, expriment la nécessité d'affiner encore le projet de résolution révisé. Plusieurs intervenants soulignent également la nécessité de mettre au point une base de données sur la gestion et le suivi de l'étude du commerce important, en tant qu'outil essentiel pour la mise en œuvre efficace et transparente du processus.

⁶ Le document AC28 Com. 1, sous sa forme finale adoptée, révisé par le Secrétariat, figure en annexe 1 du présent compte rendu résumé.

⁷ Ce point est inscrit à l'ordre du jour du Comité pour les animaux et du Comité pour les plantes.

En ce qui concerne le projet de décision 17.XA au paragraphe 24 du document AC28. Doc. 9.1, le Comité convient de supprimer la mention “sous réserve des fonds disponibles”.

Le Comité établit un groupe de travail sur le point 9.1 de l'ordre du jour, avec le mandat suivant:

1. Tenant compte des exposés et discussions en séance plénière, le groupe de travail examinera:
 - a) les révisions de la résolution Conf. 12.8 (Rev. CoP13), *Étude du commerce important de spécimens d'espèces inscrites à l'Annexe II*, telles que proposées à l'annexe 3 du document AC28 Doc. 9.1;
 - b) les conseils au Secrétariat concernant sa première lettre adressée aux États de l'aire de répartition, figurant aux annexes 1 et 2 du document AC28 Doc. 9.1; et
 - c) les quatre projets de décisions figurant aux paragraphes 24, 27 et 28 du document AC28 Doc. 9.1, en prenant en compte l'amendement convenu du projet de décision 17.XA.
2. Le groupe de travail fera des recommandations au Comité pour les animaux, en tenant compte de la consultation avec le Comité pour les plantes.

La composition du groupe est établie comme suit:

Présidence: La Présidente du Comité pour les animaux (M^{me} Caceres);

Parties: Afrique du Sud, Australie, Belgique, Canada, Colombie, Espagne, États-Unis d'Amérique, Inde, Italie, Kenya, Mexique, Pays-Bas, Pérou, République tchèque, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et Union européenne; et

OIG et ONG: PNUE-WCMC, Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), *Animal Welfare Institute*, *Born Free Foundation*, *Defenders of Wildlife*, *Humane Society International*, *Species Survival Network*, TRAFFIC International, WWF.

Plus tard dans la session, M^{me} Caceres présente le document AC28 Com. 4⁸.

Le Comité adopte les recommandations du document AC28 Com. 4 avec les modifications suivantes:

- À l'alinéa ii) du paragraphe d) de l'annexe 3 (page 9): insérer “pertinente” après “toute information”.

Les représentants régionaux de l'Europe (M. Fleming), de l'Amérique du Nord (M^{me} Gnam), et de l'Océanie (M. Robertson); la Chine, la Colombie, les États-Unis d'Amérique, le Mexique et l'Union européenne; *Humane Society International*, *Species Survival Network* et le WWF interviennent durant la discussion sur ce point.

9.2 Vue d'ensemble de l'étude du commerce important axée sur les espèces

Le Secrétariat présente le document AC28 Doc. 9.2, en donnant un aperçu des espèces animales qui sont actuellement intégrées dans le processus d'étude du commerce important, soulignant les cas pour lesquels le Comité pour les animaux est censé agir.

Le Comité prend note du document AC28 Doc. 9.2.

Il n'y a aucune intervention sur ce point.

⁸ Le document AC28 Com. 4, sous sa forme finale adoptée, révisé par le Secrétariat, figure en annexe 4 du présent compte rendu résumé.

9.3 Espèces sélectionnées à la suite de la CoP13, CoP14 et la CoP15

Le Secrétariat présente le document AC28 Doc. 9.3 (Rev. 2), soulignant que parmi les espèces sélectionnées après la CoP13, seules *Mantella crocea* et *M. viridis* font encore l'objet de l'étude (il s'agit de deux espèces endémiques de Madagascar); parmi celles qui ont été sélectionnées après la CoP14, 19 taxons sont encore à l'étude, notamment *Hippopotamus amphibius* (pour le Cameroun); et parmi celles qui ont été sélectionnées après la CoP15, 17 taxons restent à l'étude.

Dans la discussion qui suit, plusieurs Parties apportent des éclaircissements sur la distribution de certaines des espèces sélectionnées et les efforts entrepris pour émettre des avis de commerce non préjudiciable conformes aux dispositions pertinentes de l'Article IV de la Convention.

La Belgique, la Malaisie, le Pérou, le Royaume-Uni, la Thaïlande et le Viet Nam; et *Wildlife Conservation Society* interviennent durant la discussion sur ce point.

9.4 Espèces sélectionnées à la suite de la CoP16

Le Secrétariat présente le document AC28 Doc. 9.4 (Rev. 2).

Un membre du Comité se déclare préoccupé par l'absence générale de réponse des États des aires de répartition. Plusieurs Parties apportent des éclaircissements sur le commerce et l'état de conservation de certaines des espèces sélectionnées.

Les représentants régionaux de l'Europe (M^{me} Gaynor) et de l'Océanie (M. Robertson) et le Canada, la Colombie, le Japon, le Mexique, le Pérou et l'Uruguay interviennent durant la discussion sur ce point.

Le Comité établit un groupe de travail sur les points 9.3 et 9.4 de l'ordre du jour, avec le mandat suivant:

Concernant le point 9.3 de l'ordre du jour

Tenant compte des exposés et discussions en séance plénière, le groupe de travail devra:

1. Vérifier les informations sur *Hippopotamus amphibius* fournies par le Cameroun, et évaluer leur pertinence vis-à-vis de la demande du Comité permanent pour que le Cameroun rende compte de l'étude de la population nationale, de la mise en place de quotas reposant sur des bases scientifiques et de l'émission d'avis de commerce non préjudiciable pour l'espèce; et préparer des commentaires à transmettre au Comité permanent; et
2. Examiner les informations fournies par le Cambodge et le Viet Nam sur *Macaca fascicularis*, et les informations fournies oralement par le Pérou sur *Podocnemis unifilis*, en réponse aux recommandations du Comité pour les animaux à sa 27^e session; et formuler ses conclusions et recommandations pour examen dans le cadre de la mise en œuvre du paragraphe q) de la résolution Conf. 12.8 (Rev. CoP13).

Concernant le point 9.4 de l'ordre du jour

3. Concernant les 20 taxons sélectionnés par le Comité pour les animaux pour l'étude du commerce important suite à la CoP16, le groupe de travail devra:
 - a) Conformément au paragraphe f) de la résolution Conf. 12.8 (Rev. CoP13), examiner les informations figurant dans le document AC28 Doc. 9.4 (Rev. 2) et les réponses des États de l'aire de répartition concernés (qui seront mises à disposition du groupe de travail par le Secrétariat); et
 - b) S'il est convaincu que les paragraphes 2 a), 3 ou 6 a) de l'Article IV sont correctement mis en œuvre, recommander au Comité pour les animaux de retirer les espèces de l'étude pour les États de l'aire de répartition concernés.

La composition du groupe est établie comme suit:

- Coprésidence: Représentante de l'Amérique du Nord (M^{me} Gnam) et représentante suppléante de l'Europe (M^{me} Gaynor);
- Parties: Afrique du Sud, Australie, Belgique, Cameroun, Canada, Chine, Colombie, Espagne, États-Unis d'Amérique, Inde, Malaisie, Mexique, Ouganda, Pays-Bas, Pérou, Pologne, Portugal, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suisse et Union européenne; et
- OIG et ONG: Secrétariat de la Convention sur les espèces migratrices, PNUE-WCMC, Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), *Association of Midwest State Fish and Wildlife Agencies*, *Association of Western State Fish and Wildlife Agencies*, *Animal Welfare Institute*, *American Resource Council*, *Born Free Foundation*, *British Union for the Abolition of Vivisection*, *Conservation International*, *Conservation Force*, *Defenders of Wildlife*, *Helmholtz Centre for Environmental Research*, *Humane Society International*, *International Fund for Animal Welfare*, *National Research Defense Council*, Société polonaise de conservation de la nature "Salamandra", *Responsible Ecosystems Sourcing Platform*, *Safari Club International*, *Safari Club International Foundation*, *Species Survival Network*, *Sustainable Users Network*, *Wildlife Impact*, *Swan International*, *TRAFFIC International*, *Wildlife Conservation Society*, *WWF*.

Plus tard dans la session, la représentante suppléante de l'Europe (M^{me} Gaynor) présente le document AC28 Com. 8⁹.

Le Comité adopte les recommandations du document AC28 Com. 8 avec les modifications suivantes:

- Correction de la numérotation des paragraphes de la page 4¹⁰.
- Au paragraphe 1 de la recommandation sur *Hippopotamus amphibius* (page 2): remplacer "présentée" par "issue des études mentionnées"; et dans la même phrase, remplacer "Comité pour les animaux" par "Secrétariat".
- Au paragraphe 1 de la recommandation sur *Macaca fascicularis* (page 2): remplacer la première mention "Comité pour les animaux" par "Secrétariat".
- Au paragraphe 5 de la recommandation sur *Macaca fascicularis* (page 3): ajouter "par l'intermédiaire du Secrétariat" après "Comité permanent".
- Au paragraphe 3 de la section "Concernant le point 9.4 de l'ordre du jour" (page 3): remplacer "Canada" par "États de l'aire de répartition de l'ours polaire".
- Après le paragraphe 4 de la section "Concernant le point 9.4 de l'ordre du jour" (page 4), ajouter un nouveau paragraphe comme suit: "Le groupe de travail note que le commerce de *Triocerus montium*, une espèce endémique du Cameroun, a été signalé par la Guinée équatoriale. Comme il se peut que la question ne soit pas liée à la mise en œuvre des paragraphes 2 a), 3 ou 6 a) de l'Article IV, le groupe de travail recommande que le Secrétariat porte cette question à l'attention du Comité permanent."
- Dans l'actuel paragraphe 5 de la section "Concernant le point 9.4 de l'ordre du jour" (page 4): remplacer "Comité pour les animaux" par "Secrétariat"; et dans la même phrase insérer "pourrait ainsi nécessiter" après "d'une législation nationale et". Ajouter la dernière phrase suivante: "Le Secrétariat finalisera la sélection des États de l'aire de répartition pour un examen détaillé en consultation avec le Comité pour les animaux."

⁹ Le document AC28 Com. 8, sous sa forme finale adoptée, révisé par le Secrétariat, figure en annexe 8 du présent compte rendu résumé.

¹⁰ Note du Secrétariat: la numérotation des paragraphes sous "Recommandations" a été révisée après la session.

- Pour *Malayemys subtrijuga* à l'annexe A (page 6): déplacer "Thaïlande" de la catégorie "États de l'aire de répartition à maintenir" à la catégorie "États de l'aire de répartition à supprimer".

Les représentants régionaux de l'Asie (M. Ishii), de l'Europe (M^{me} Gaynor et M. Fleming), de l'Amérique du Nord (M^{me} Gnam) et de l'Océanie (M. Robertson); l'Autriche, le Canada, le Royaume-Uni, la Thaïlande et le Viet Nam; le PNUE-WCMC, *Born Free Foundation* et *Conservation International* interviennent durant la discussion sur le document AC28 Com. 8.

10. Examen du matériel d'identification et d'orientation (décision 16.59)¹¹

Le représentant de l'Océanie et le Président du groupe de travail intersessions du Comité pour les animaux et du Comité pour les plantes sur le matériel d'identification et d'orientation (M. Robertson) présentent le document AC28 Doc. 10, rappelant le mandat du groupe, à savoir déterminer la disponibilité actuelle de matériel d'identification et d'orientation pour renforcer l'accessibilité aux Parties et évaluer la nécessité de créer du matériel d'identification supplémentaire.

Le Comité prend note du document AC28 Doc. 10.

Le Comité recommande en outre que les groupes de travail intersessions établis par le Comité pour les animaux et le Comité pour les plantes sur le renforcement des capacités (conformément à la décision 16.29) et sur le matériel d'identification et d'orientation (conformément à la décision 16.59) travaillent conjointement à l'avenir.

Il n'y a aucune intervention sur ce point.

11. Identification des spécimens d'esturgeons et de polyodons dans le commerce (décision 16.137)

Le Secrétariat présente le document AC28 Doc. 11 et informe le Comité qu'un document contenant l'opinion d'un expert sur l'étude, requis dans la décision 16.136, est à disposition sur le site web de la CITES.

Dans la discussion qui suit, les intervenants expriment leur vœu que des ressources financières soient mises à disposition pour soutenir une étude sur les esturgeons et les polyodons, demandée dans la décision 16.136.

Le Comité prend note du document AC28 Doc. 11.

Le Comité note avec regret que les fonds ne sont pas encore disponibles pour financer l'étude demandée dans la décision 16.136.

Le représentant régional de l'Europe (M. Fleming); et les États-Unis d'Amérique interviennent durant la discussion sur ce point.

12. Systèmes de production de spécimens d'espèces CITES (décision 15.53)¹²

Le Secrétariat présente le document AC28 Doc. 12. L'UICN présente alors les orientations sur les codes de source CITES contenues dans les annexes 1, 2 et 3 de ce document.

Dans la discussion qui suit, les intervenants soulignent la nécessité de poursuivre les travaux sur les orientations.

À cette fin, le Comité établit un groupe de travail sur le point 12 de l'ordre du jour, avec le mandat suivant:

Tenant compte des exposés et discussions en séance plénière, le groupe de travail devra:

¹¹ Ce point est inscrit à l'ordre du jour du Comité pour les animaux et du Comité pour les plantes.

¹² Ce point est inscrit à l'ordre du jour du Comité pour les animaux et du Comité pour les plantes.

1. Examiner les projets d'orientations figurant aux annexes du document AC28 Doc. 12, et fournir des avis au Secrétariat en vue d'améliorer les propositions d'orientations sur l'utilisation appropriée des codes de source.
2. Fournir des suggestions pour incorporer aux orientations, sans les surcharger, des exemples de différents systèmes de production et de culture.

La composition du groupe est établie comme suit:

Présidence: Représentant de l'Europe (M. Lörtscher);

Parties: Afrique du Sud, Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Canada, États-Unis d'Amérique, Italie, Mexique, Pays-Bas, Pologne, République tchèque, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suisse; et

OIG et ONG: PNUE-WCMC, Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), *Creative Conservation Solutions* et *Responsible Ecosystems Sourcing Platform*.

Plus tard sans la session, M^{me} Caceres présente le document AC28 Com. 7¹³.

Le Comité adopte les recommandations du document AC28 Com. 7.

Les représentants régionaux de l'Europe (M. Fleming) et de l'Amérique du Nord (M^{me} Gnam); le Canada et les États-Unis d'Amérique interviennent durant la discussion sur ce point.

13. Application de la Convention aux spécimens élevés en captivité et en ranch (décision 16.65)

13.1 Rapport du Secrétariat

Le Secrétariat présente le document AC28 Doc. 13.1, décrivant les différents rapports que le Comité a été prié d'examiner, et note que le contrat pour l'élaboration de projets de listes ou de guides en vue d'inspecter les établissements d'élevage en captivité et en ranch et examiner les demandes de permis pour des spécimens élevés en captivité et en ranch a été confié à l'UICN mais les travaux ne sont pas encore terminés.

13.2 Rapport du groupe de travail intersessions

Le représentant de l'Europe (M. Fleming) présente le document AC28 Doc. 13.2 notant, entre autres, que le groupe a examiné des moyens de traiter l'utilisation erronée de codes de source.

Dans la discussion qui suit, sur les points 13.1 et 13.2 de l'ordre du jour, plusieurs intervenants expriment des avis mixtes sur l'établissement d'une base de données sur l'élevage en captivité, envisagée par le groupe de travail intersessions. Plusieurs intervenants sont en faveur de l'élaboration d'une nouvelle résolution sur les spécimens élevés en captivité et en ranch qui serait soumise au Comité permanent puis à la 17^e session de la Conférence des Parties.

Le Comité établit un groupe de travail sur les points 13.1 et 13.2 de l'ordre du jour, avec le mandat suivant:

Tenant compte des exposés et discussions en séance plénière, le groupe de travail devra:

Concernant le point 13.1 de l'ordre du jour

1. Terminer l'examen des rapports mentionnés aux paragraphes 4 et 5 du document AC28 Doc. 13.1, et formuler des recommandations;

¹³ Le document AC28 Com. 7, sous sa forme finale adoptée, révisé par le Secrétariat, figure en annexe 7 du présent compte rendu résumé.

Concernant le point 13.2 de l'ordre du jour

2. Examiner les suggestions faites dans le document AC28 Doc. 13.2, notamment les options possibles pour les mécanismes de respect de la Convention, et formuler des recommandations en conséquence; et
3. Préparer des recommandations que le Comité pour les animaux soumettra au Comité permanent conformément à la décision 16.65.

La composition du groupe est établie comme suit:

Coprésidence: Représentant de l'Europe (M. Fleming) et représentant de l'Amérique centrale et du Sud et Caraïbes (M. Calvar);

Parties: Afrique du Sud, Australie, Allemagne, Autriche, Belgique, Canada, Chine, Colombie, Espagne, États-Unis d'Amérique, Israël, Italie, Mexique, Pays-Bas, Pérou, Pologne, Portugal, République de Corée, République tchèque, Suisse, Union européenne; et

OIG et ONG: PNUE-WCMC, Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), *Animal Welfare Institute*, *Association of Southeastern State Fish and Wildlife Agencies*, *Born Free Foundation*, *British Union For The Abolition Of Vivisection*, CAICSA S.A.S., *Conservation International*, *Defenders of Wildlife*, *Helmholtz Centre for Environmental Research - UFZ*, *Humane Society International*, *International Fund for Animal Welfare*, *International Professional Hunters' Association*, *Natural Resources Defense Council*, *Ornamental Fish International*, *Pet Industry Joint Advisory Council*, Société polonaise de conservation de la nature "Salamandra", *Safari Club International*, *Society for Wildlife and Nature International*, *Species Survival Network*, TRAFFIC International, *Wildlife Conservation Society*, WWF.

Plus tard dans la session, le représentant de l'Europe (M. Fleming) présente le document AC28 Com. 5¹⁴.

Le Comité adopte les recommandations du document AC28 Com. 5 avec les modifications suivantes:

- Dans le deuxième paragraphe de la section "Point 13.1" (page 2), insérer "car il n'est pas encore disponible" à la fin de la phrase.
- Dans le deuxième paragraphe de la section "Point 13.2" (page 2), remplacer la deuxième phrase par le texte suivant: "Le groupe recommande que le Comité pour les animaux convienne que la résolution provisoire à l'annexe 1 constitue un bon point de départ, et soumette le texte provisoire au Comité permanent pour examen."
- Dans le quatrième paragraphe de la section "Point 13.2" (page 2), supprimer la deuxième mention "espèce". [Cette correction ne concerne pas la version française du document.]

Le représentant régional de l'Europe (M. Fleming); le Canada, la Chine, la Colombie, les États-Unis d'Amérique, le Mexique et l'Union européenne; CAICSA S.A.S., *Humane Society International*, *Wildlife Conservation Society* et le WWF interviennent durant la discussion sur ces points.

14. Gestion du commerce et de la conservation des serpents (Serpentes spp.)

14.1 Examen des études et des activités [décision 16.103, paragraphes a) et d)]

Le Secrétariat présente le document AC28 Doc. 14.1. L'UICN présente alors les études contenues dans les annexes 1, 2, 3 et 4 de ce document.

¹⁴ Le document AC28 Com. 5, sous sa forme finale adoptée, révisé par le Secrétariat, figure en annexe 5 du présent compte rendu résumé.

Dans la discussion qui suit, plusieurs orateurs expriment leur avis, à savoir qu'il est nécessaire de poursuivre les travaux concernant les études, en particulier celle qui contient des orientations pour élaborer des avis de commerce non préjudiciable pour le commerce d'espèces de serpents inscrites à l'Annexe II.

Les représentants régionaux de l'Asie (M. Giam) et de l'Europe (M. Lörtscher); l'Allemagne, la Chine et l'Union européenne; *Animal Welfare Institute* (au nom de *Species Survival Network*) et *Humane Society International* interviennent durant la discussion sur ce point.

14.2 Systèmes de détermination de l'origine et de traçabilité pour les reptiles [décision 16.103, paragraphes b) à d)]

14.2.1 Rapport du Secrétariat

Le Secrétariat présente le document AC28 Doc. 14.2.1 notant, entre autres, la nécessité d'harmoniser les normes de traçabilité entre les différents produits CITES commercialisés.

Dans la discussion qui suit, plusieurs orateurs expriment leur appui à l'idée d'élaborer un cadre sur les normes de traçabilité, mais mettent aussi en garde contre toute précipitation.

Le représentant régional de l'Europe (M. Lörtscher); la Chine, les États-Unis d'Amérique, la Malaisie et le Mexique; *Creative Conservation Solutions* et *Animal Welfare Institute* (au nom de *Species Survival Network*) interviennent durant la discussion sur ce point.

14.2.2 Dispositif d'identification pour un système universel de traçabilité des peaux de reptiles

Le Mexique présente le document AC28 Doc. 14.2.2, soulignant les caractéristiques d'une technologie de traçage spécifique pour confirmer l'origine légale des peaux de reptiles.

Dans la discussion qui suit, plusieurs intervenants expriment leur intérêt pour la manière dont le système pourrait être appliqué et contribuer à la traçabilité des peaux de serpents.

Le représentant régional de l'Europe (M. Lörtscher); la Colombie; l'UICN et *Global Standards 1* (GS1) interviennent durant la discussion sur ce point.

14.3 Évaluations des espèces de serpents d'Asie pour la Liste rouge de l'UICN (décision 16.104)

L'UICN présente le document AC28 Doc. 14.3 notant que des éléments de preuve suggèrent que le commerce international est une menace majeure pour quatre espèces de serpents.

Dans la discussion qui suit, la Malaisie, un État de l'aire de répartition de deux des quatre espèces, signale qu'elle est en train de travailler à sa législation afin de renforcer le degré de protection des deux espèces en question.

Le représentant régional de l'Europe (M. Lörtscher); les États-Unis d'Amérique et la Malaisie; et *Species Survival Network* interviennent durant la discussion sur ce point.

Le Comité établit un groupe de travail sur les points 14.1, 14.2 et 14.3 de l'ordre du jour, avec le mandat suivant:

Concernant le point 14.1 de l'ordre du jour

1. Examiner les activités et les études mentionnées dans le document AC28 Doc.14.1, y compris les quatre études commanditées par le Secrétariat et leurs recommandations, ainsi que les observations du Secrétariat aux paragraphes 15 à 19 du document AC28 Doc.14.1.
2. Sur la base de cet examen et d'autres informations, élaborer des orientations et des recommandations relatives aux points a) à d) de la décision 16.102, concernant:

- les systèmes de production de serpents d'Asie inscrits à l'Annexe II (utilisation de codes de source; orientations pour le suivi et le contrôle des systèmes de production);
- des orientations sur les ACNP pour les espèces de serpents inscrites à l'Annexe II proposées dans le commerce;
- les méthodes permettant de faire la distinction entre les spécimens CITES de serpents sauvages et de serpents élevés en captivité, proposés dans le commerce;
- les espèces de serpents de grande valeur dans le commerce des animaux de compagnie.

Concernant le point 14.2 de l'ordre du jour

3. Examiner les études sur la traçabilité des peaux de serpents mentionnées aux paragraphes 3 et 4 du document AC28 Doc.14.2.1 [c.-à-d. l'étude CNUCED/CITES *Traceability Systems for a Sustainable International Trade in South-East Asian Python*; l'annexe du document AC27 Doc. 19.4; et les quatre études sur la gestion du commerce et de la conservation des serpents demandées par le Secrétariat CITES conformément au paragraphe a) de la décision 16.102, ainsi que les informations fournies dans le document AC28 Doc.14.2.2].
4. Examiner les conclusions et les recommandations concernant la traçabilité des peaux de serpents faisant l'objet d'un commerce, formulées dans les documents et les études mentionnées ci-dessus.
5. Rédiger un projet d'avis pour examen par le Comité pour les animaux (et les rapports subséquents au Comité permanent) sur la faisabilité et la mise en œuvre d'un système de traçabilité et de marquage des peaux de serpents conformément à la décision 16.103.
6. Examiner les questions identifiées dans les documents AC28 Doc. 14.2.1 et AC28 Doc. 14.2.2 et dans la discussion plénière portant plus largement sur les systèmes de traçabilité, telles que les questions de normes et de compatibilité; et formuler des recommandations pour examen par le Comité permanent.

Concernant le point 14.3 de l'ordre du jour

7. Examiner les informations sur les espèces de serpents d'Asie présentées dans le document AC28 Doc.14.3, et toute information supplémentaire, le cas échéant.
8. Rédiger des projets de recommandations pour examen par le Comité pour les animaux, incluant des recommandations au Comité permanent, aux États de l'aire de répartition, aux Parties ou autres parties prenantes, le cas échéant. Ces recommandations pourront porter particulièrement sur les espèces ne figurant pas actuellement aux annexes de la CITES, et qui sont ou peuvent être menacées par le commerce international non réglementé.

La composition du groupe est établie comme suit:

Présidence: Représentant de l'Europe (M. Lörtscher);

Membre du Comité: Représentant suppléant de l'Asie (M. Giam);

Parties: Afrique du Sud, Allemagne, Autriche, Chine, États-Unis d'Amérique, Inde, Italie, Malaisie, Mexique, Pays-Bas, Thaïlande, Union européenne et Viet Nam;

OIG et ONG: Centre international du commerce (CIC), PNUE-WCMC, Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), *Animals Exhibitors Alliance*, *Association of Midwest State Fish and Wildlife Agencies*, *Association of Southeastern State Fish and Wildlife Agencies*, *Creative Conservation Solutions*, *Helmholtz Centre for Environmental Research*, *Humane Society International*, *Pet Industry Joint Advisory Council*, *Responsible Ecosystems Sourcing Platform*, *Species Survival Network*, *Sustainable User Network* et TRAFFIC International.

Plus tard dans la session, le représentant de l'Europe (M. Lörtscher) présente le document AC28 Com. 6¹⁵.

Le Comité adopte les recommandations du document AC28 Com. 6 avec les modifications suivantes:

- Dans la section du deuxième “Concernant” (page 2), à l’alinéa c), ajouter “si nécessaire” après “ces nouvelles informations”.
- Dans la section du troisième “Concernant” (en haut de la page 3), au troisième paragraphe, remplacer “recommande” par “encourage”.
- Dans la section du troisième “Concernant” (en haut de la page 3), au cinquième paragraphe, ajouter “améliorer l’application des lois existantes et à” après “invite l’Indonésie à”.
- Dans la section du troisième “Concernant” (en haut de la page 3), au sixième paragraphe, remplacer “recommande aux” par “invite les”, et remplacer “de présenter” par “à présenter”.
- Dans la section du quatrième “Concernant” (page 3), dans la dernière phrase, remplacer “Comité permanent” par “Comité pour les animaux”.
- Dans la section du cinquième “Concernant” (page 3), ajouter la phrase suivante: “Le Comité pour les animaux devrait attirer l’attention du Comité permanent sur l’annexe 4 du document AC28 Doc. 14.1, car elle pourrait être importante dans une perspective de mise en œuvre et de lutte contre la fraude.
- Dans la section du sixième “Concernant” (page 4), remplacer “résolution” par “décision”.
- Dans la section du huitième “Concernant” (page 4), remplacer le dernier paragraphe par la phrase suivante: “Le groupe de travail recommande au Comité pour les animaux de classer les deux espèces du tableau 1, *Acrochordus arafurae* et *Acrochordus granulatus*, dans la catégorie indiquant qu’il est “peu probable” qu’elles soient menacées par le commerce international; et demande à l’UICN de réviser le document AC28 Doc. 14.3 en conséquence.”

Le représentant régional de l’Europe (M. Lörtscher); les États-Unis d’Amérique, Israël, le Mexique et l’Union européenne interviennent durant la discussion sur le document AC28 Com. 6.

15. Tortues terrestres et tortues d’eau douce (Testudines spp.) (décision 16.111)

Le Secrétariat présente le document AC28 Doc. 15. L’UICN présente alors l’étude sur “Les avis de commerce non préjudiciable et la gestion du commerce pour les tortues terrestres et les tortues d’eau douce – un guide destiné aux autorités scientifiques et aux organes de gestion CITES” qui figure en annexe 2 de ce document.

Dans la discussion qui suit, plusieurs orateurs expriment leur appui à l’étude, soulignant l’utilité des orientations et des exemples d’études de cas.

Le Comité pour les animaux se félicite de l’étude figurant dans le document AC28 Doc. 15, et recommande au Comité permanent qu’elle soit communiquée aux Parties.

Les représentants régionaux de l’Europe (M. Lörtscher et M. Fleming) et de l’Amérique du Nord (M^{me} Gnam); et *Wildlife Conservation Society* interviennent durant la discussion sur ce point.

¹⁵ Le document AC28 Com. 6, sous sa forme finale adoptée, révisé par le Secrétariat, figure en annexe 6 du présent compte rendu résumé.

16. Esturgeons et polyodons [résolution Conf. 12.7 (Rev. CoP16)]

16.1 Rapport du Secrétariat

Le Secrétariat présente le document AC28 Doc. 16.1, informant le Comité qu'aucun quota d'exportation n'a été soumis par aucun État de l'aire de répartition pour des stocks partagés et qu'il a donc publié un quota zéro pour tous les stocks partagés pour la période allant du 1^{er} mars 2015 au 29 février 2016. Le Secrétariat explique que, parce qu'il n'y a pas de prélèvement pour le commerce ou d'exportation de stocks d'esturgeons partagés, l'exemption indiquée dans la note de bas de page pertinente de la résolution Conf. 12.7 (Rev. CoP16) pourrait être appliquée à ces stocks.

Durant les discussions sur le document AC28 Doc. 16.1, un orateur souligne l'importance de maintenir le rôle de supervision du Comité pour les animaux sur le commerce d'esturgeons et de produits d'esturgeons.

Le Comité prend note du document AC28 Doc. 16.1, et de l'intention du Secrétariat de demander des précisions aux Parties concernant la note de bas de page 2 de la résolution Conf. 12.7 (Rev. CoP16).

Le représentant régional de l'Europe (M. Fleming); l'Allemagne et les États-Unis d'Amérique interviennent durant la discussion sur ce point.

16.2 Mise en œuvre par le Comité pour les animaux des dispositions pertinentes de la résolution Conf. 12,7 (Rev. CoP16)

Le Secrétariat présente le document AC28 Doc. 16.2.

Dans la discussion qui suit, les orateurs débattent de la pertinence d'un cycle d'évaluation de trois ans pour les méthodologies d'évaluation et de suivi utilisées pour les stocks partagés d'espèces d'Acipenseriformes.

Le Comité prend note du document AC28 Doc. 16.2.

Le Comité convient en outre de rendre compte au Comité permanent des résultats de sa discussion sur le rôle du Comité pour les animaux, comme énoncé actuellement dans la résolution Conf. 12.7 (Rev. CoP16), et sur la manière dont il pourrait contribuer à la conservation et à la gestion des esturgeons et des polyodons dans le contexte d'une évolution de la pêche.

Le représentant régional de l'Europe (M. Fleming); l'Allemagne et les États-Unis d'Amérique interviennent durant la discussion sur ce point.

16.3 Gestion des esturgeons en Fédération de Russie

La Fédération de Russie présente le document AC28 Doc. 16.3.

Le Comité prend note du document AC28 Doc. 16.3.

La Fédération de Russie intervient durant la discussion sur ce point.

17. Conservation et gestion des requins [résolution Conf. 12.6 (Rev. CoP16)]

17.1 Mise en œuvre de la résolution Conf. 12.6 (Rev. CoP16)

17.1.1 Rapport du Secrétariat

Le Secrétariat présente le document AC28 Doc. 17.1.1, communiquant au Comité les informations soumises par les Parties sur la mise en œuvre des inscriptions de requins et de raies convenues à la CoP16 de la CITES et sur ses activités en cours pour aider les Parties à appliquer ces inscriptions.

Durant les discussions sur ce document, les Parties fournissent d'autres mises à jour sur les efforts qu'elles déploient au niveau national afin de mettre en œuvre les nouvelles inscriptions de requins entrées en vigueur en septembre 2014 et expriment leur souhait d'être informées des travaux du Secrétariat et de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture en vue d'aider les Parties à mettre en œuvre les inscriptions. La multiplication sans précédent des activités sur ce sujet est globalement bien accueillie.

Le Comité établit un groupe de travail sur le point 17.1.1 de l'ordre du jour (groupe de travail sur les requins), avec le mandat suivant:

1. Tenant compte des exposés et discussions en séance plénière, le groupe de travail devra:
 - a) examiner le document AC28 Doc. 17.1.1, y compris les recommandations qui y sont formulées;
 - b) examiner les informations fournies par les États de l'aire de répartition en réponse à la notification n° 2015/027 et d'autres données pertinentes; et
 - c) apporter des conseils sur le rapport du Comité pour les animaux à la 17^e session de la Conférence des Parties sur les progrès des activités relatives aux requins et aux raies, qui devrait comprendre une analyse des informations sur le commerce fournies par les États de l'aire de répartition et d'autres données et informations disponibles et pertinentes, et, si nécessaire, des recommandations spécifiques à chaque espèce afin d'améliorer l'état de conservation des requins.
2. Le groupe de travail formulera également des recommandations en conséquence pour examen par le Comité pour les animaux.

La composition du groupe est établie comme suit:

Coprésidence: Représentant de l'Océanie (M. Robertson) et Représentant suppléant de l'Asie (M. Ishii);

Parties: Afrique du Sud, Allemagne, Australie, Brésil, Canada, Chili, Chine, Colombie, États-Unis d'Amérique, Italie, Japon, Namibie, Norvège, Pays-Bas, Pérou, Portugal, République de Corée, Thaïlande, Union européenne et Viet Nam; et

OIG et ONG: Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Secrétariat de la Convention sur les espèces migratrices (CMS), Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), PNUE-WCMC, *BLOOM Association, Defenders of Wildlife, Humane Society International, International Fund for Animal Welfare (IFAW), Manta Trust, Pew Charitable Trusts, Project Aware Foundation, Seamarc Pvt Ltd, Society for Wildlife and Nature (SWAN) International, Stony Brook University Research Foundation, TRAFFIC International, Wildlife Conservation Society* et WWF.

Plus tard dans la session, le représentant de l'Océanie (M. Robertson) présente le document AC28 Com. 9¹⁶.

Le Comité adopte les recommandations du document Com. 9 avec les modifications suivantes:

¹⁶ Le document AC28 Com. 9, sous sa forme finale adoptée, révisé par le Secrétariat, figure en annexe 9 du présent compte rendu résumé.

- Dans la section “Avis de commerce non préjudiciable et questions de conservation” (page 2), ajouter dans le quatrième paragraphe: “, et note en outre que des exemples d’application de cette méthode sont disponibles [par exemple dans le document AC28 Inf. 27 (Rev.)].”
- Dans la section “Collaboration avec d’autres organismes pertinents des Nations Unies” (page 2), dans la première phrase du deuxième paragraphe, remplacer “rappelle aux Parties” par “demande au Comité permanent de rappeler aux Parties”; insérer “normalement” avant “pas pouvoir”; et remplacer la phrase “En outre, le Comité pour les animaux rappelle aux Parties” par “Le Comité permanent devrait rappeler aux Parties”.
- Dans la section “Questions spécifiques à certaines espèces” (page 4), remplacer “la CoP17 de la CITES” par “le Comité permanent”.

Le représentant régional de l’Océanie (M. Robertson); la Chine, la Colombie, les États-Unis d’Amérique, l’Inde, le Japon, le Mexique, le Pérou, l’Union européenne; le Secrétariat de la Convention sur les espèces migratrices; *Pew Charitable Trusts* et *Wildlife Conservation Society* interviennent durant la discussion sur ce point.

17.1.2 Conservation et gestion des requins – espèces préoccupantes

Israël présente le document AC28 Doc. 17.1.2 qui contient un résumé des espèces de requins et de raies préoccupantes du point de vue de la conservation.

Durant les discussions sur le document AC28 Doc. 17.1.2, de nombreux orateurs suggèrent que les travaux accomplis au sein de la communauté CITES devraient se concentrer sur l’application réussie des inscriptions d’espèces de requins convenues à la 16^e session de la Conférence des Parties (CoP16), avant d’envisager d’inscrire de nouvelles espèces. Les intervenants notent aussi l’utilité de la méthodologie d’évaluation des risques dont il est question dans le document.

Le Comité prend note des informations contenues dans le document 17.1.2, y compris les informations du paragraphe 13 sur une nouvelle méthode de détermination des espèces menacées de surexploitation, grâce à l’examen de leur vulnérabilité biologique intrinsèque et des risques relatifs à la gestion (“M-Risk”).

Le Comité note en outre l’utilité des évaluations des risques pour identifier les défis et les mesures d’atténuation appropriées dans le contexte de la conservation et de la gestion des requins.

Les représentants régionaux de l’Europe (M. Fleming) et de l’Amérique du Nord (M^{me} Gnam); la Chine, le Chili, Israël, le Japon, le Royaume-Uni et l’Union européenne; et le Secrétariat de la Convention sur les espèces migratrices interviennent durant la discussion sur ce point.

17.2 Orientations pour l’émission d’avis de commerce non préjudiciable pour les espèces de requins inscrites aux annexes CITES

L’Allemagne donne la parole à l’UICN qui présente le document AC28 Doc. 17.2.

Dans la discussion sur ce document, l’Allemagne est remerciée pour ses efforts constants concernant les orientations sur les ACNP. Les intervenants reconnaissent qu’il est nécessaire, pour améliorer les orientations sur les ACNP, que les Parties qui les utilisent communiquent leurs commentaires à l’Allemagne.

Le Comité prend note du document AC28 Doc.17.2 qui encourage les Parties à utiliser les orientations sur l’émission d’avis de commerce non préjudiciable pour les espèces de requins inscrites aux annexes CITES, développées par l’Allemagne, à faire part à l’Allemagne de leur expérience, et à apporter leurs avis pour des améliorations futures.

Les représentants régionaux de l'Europe (M. Fleming) et de l'Amérique du Nord (M^{me} Gnam); l'Allemagne, le Canada et les États-Unis d'Amérique; *Humane Society International*, *Species Survival Network* et le WWF interviennent durant la discussion sur ce point.

18. Raies d'eau douce (Famille Potamotrygonidae) (décisions 16.131 et 16.132)

Le représentant régional de l'Amérique centrale et du Sud et Caraïbes (M. Calvar) présente le document AC28 Doc. 18 et son annexe, qui contient des options relatives à d'éventuelles propositions d'inscription de raies d'eau douce aux annexes CITES.

Durant les discussions sur le document AC28 Doc. 18, un large appui se dégage pour les travaux du groupe de travail. Certains intervenants soulignent l'importance de soutenir la recherche taxonomique et le renforcement des capacités pour identifier les raies d'eau douce.

Le Comité établit un groupe de travail sur le point 18 de l'ordre du jour (groupe de travail sur les raies d'eau douce), avec le mandat suivant:

1. Tenant compte des exposés et discussions en séance plénière, le groupe de travail devra:
 - a) examiner les informations contenues dans le document AC28 Doc. 18 et d'autres informations pertinentes;
 - b) examiner comment le Comité pour les animaux et son groupe de travail doivent mener les tâches qui leur sont confiées à travers les décisions 16.131 et 16.132;
 - c) examiner et donner un avis sur les discussions et les conclusions présentées dans l'annexe du document AC28 Doc. 18, y compris sur les options pour une éventuelle inclusion des raies d'eau douce aux annexes de la CITES; et
 - d) donner des conseils sur le rapport du Comité pour les animaux à la 17^e session de la Conférence des Parties sur les progrès accomplis par le groupe de travail, ainsi que sur ses recommandations et conclusions, conformément à la décision 16.132 c).
2. Le groupe de travail formulera également des recommandations en conséquence pour examen par le Comité pour les animaux.

La composition du groupe est établie comme suit:

Présidence: Représentant de l'Amérique centrale et du Sud et Caraïbes (M. Calvar);

Parties: Brésil, Canada, Colombie, États-Unis d'Amérique et Pérou; et

OIG et ONG: Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), *Defenders of Wildlife*, *Humane Society International*, *Ornamental Fish International*, *Species Survival Network*, TRAFFIC International et *Wildlife Conservation Society*.

Plus tard dans la session, le représentant de l'Amérique centrale et du Sud et Caraïbes (M. Calvar) présente le document AC28 Com. 2¹⁷.

Durant les discussions sur le document AC28 Com. 2, le Brésil notifie le Comité de son intention d'inscrire plusieurs espèces de raies d'eau douce à l'Annexe III.

Le Comité adopte les recommandations du document AC28 Com.2, en reconnaissant que des corrections sont nécessaires dans la version espagnole du document AC28 Com. 2, et en ajoutant *Wildlife Conservation Society* parmi les membres du groupe de travail.

¹⁷ Le document AC28 Com. 2, sous sa forme finale adoptée, révisé par le Secrétariat, figure en annexe 2 du présent compte rendu résumé.

Le représentant régional de l'Amérique centrale et du Sud et Caraïbes (M. Calvar); le Brésil, la Colombie, les États-Unis d'Amérique et le Pérou; *Defenders of Wildlife* et *Ornamental Fish International* interviennent durant la discussion sur ce point.

19. Coopération régionale sur la gestion et le commerce du lambi (*Strombus gigas*)

La Colombie présente le document AC28 Doc. 19.

Lors de la discussion sur le document AC28 Doc. 19, les États-Unis d'Amérique félicitent la Colombie et le Panama pour leurs efforts en vue de renforcer la coopération régionale en matière de gestion et de commerce du lambi.

Le Comité prend note du document AC28 Doc. 19 et félicite les États de l'aire de répartition du lambi (*Strombus gigas*) pour leurs activités menées en réponse à la décision 16.141.

La Colombie et les États-Unis d'Amérique interviennent durant la discussion sur ce point.

20. Examen périodique des espèces inscrites aux Annexes I et II [résolution Conf. 14.8 (Rev. CoP16)]

20.1 Aperçu des espèces en cours d'examen

Le Secrétariat présente le document AC28 Doc. 20.1.

Dans la discussion qui suit, plusieurs intervenants suggèrent de supprimer des espèces de l'examen périodique lorsqu'un État de l'aire de répartition ne se porte pas volontaire pour entreprendre l'examen.

Le Comité prend note du document AC28 Doc. 20.1 et convient de retirer de l'examen périodique les espèces sélectionnées pour un examen entre la CoP15 et la CoP17 et pour lesquelles aucun État de l'aire de répartition ne s'est porté volontaire pour un tel examen.

En outre, le Comité accueille favorablement l'expression d'intérêt du Bhoutan pour l'examen de *Semnopithecus schistaceus* et de *Varanus bengalensis*; mais, notant sa demande de soutien financier pour entreprendre cet examen et l'absence d'un tel soutien, convient de supprimer les deux espèces de l'examen périodique.

Les représentants régionaux de l'Europe (M. Fleming) et de l'Océanie (M. Robertson); la spécialiste de la nomenclature (M^{me} Grimm); l'Australie et les États-Unis d'Amérique interviennent durant la discussion sur ce point.

20.2 Rapport du groupe de travail intersessions¹⁸

M^{me} Caceres présente le document AC28 Doc. 20.2, qui comprend les révisions proposées à la résolution Conf. 14.8 (Rev. CoP16), *Examen périodique des espèces inscrites aux Annexes I et II*, y compris sur la présentation de l'examen et le processus de sélection des espèces.

Dans la discussion qui suit, plusieurs intervenants expriment la nécessité de poursuivre les travaux sur le contenu de ce document.

Le Comité établit un groupe de travail sur le point 20.2 de l'ordre du jour (groupe de travail sur l'examen périodique), avec le mandat suivant:

1. Examiner le document AC28 Doc. 20.2 et les conclusions qui y sont présentées.

¹⁸ Ce point est inscrit à l'ordre du jour du Comité pour les animaux et du Comité pour les plantes.

2. Rédiger des projets d'orientations sur les questions concernant la présentation de l'examen périodique (paragraphe 11 du document AC28 Doc. 20.2) et la sélection des espèces pour l'examen périodique (paragraphe 15 du même document).
3. Examiner les amendements à la résolution Conf. 14.8 (Rev. CoP16) proposés dans l'annexe du document AC28 Doc. 20.2, et rédiger des projets de recommandations pour examen par le Comité pour les animaux, en tenant compte de la consultation avec le Comité pour les plantes.

La composition du groupe est établie comme suit:

Présidence: Présidente du Comité pour les animaux (M^{me} Caceres)

Parties: Afrique du Sud, Australie, Autriche, Canada, Chine, États-Unis d'Amérique, Inde, Kenya, Mexique, Mozambique, Namibie, Pays-Bas, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et Zimbabwe; et

OIG et ONG: PNUE-WCMC, Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), *Born Free Foundation*, *Humane Society International*, *Species Survival Network* et TRAFFIC International.

Plus tard dans la session, M^{me} Caceres présente le document AC28 Com. 3¹⁹.

Le Comité adopte les recommandations du document AC28 Com. 3 avec les modifications suivantes:

- Remplacement des paragraphes numérotés 1 et 2 (page 2) par le texte suivant: “Le Comité pour les animaux accepte les modifications suivantes à la résolution Conf. 14.8 (Rev. CoP16) (*Examen périodique des espèces inscrites aux Annexes I et II*); et recommande qu’elles soient transmises au Comité pour les plantes et soumises pour adoption à la 17^e session de la Conférence des Parties.”
- Insertion d’un nouveau paragraphe entre les paragraphes e) et f) dans les “Amendements proposés à la résolution Conf. 14.8 (Rev. CoP16)” (page 4), déclarant: “f) Le Comité pour les animaux ou le Comité pour les plantes peut également évaluer les examens entrepris indépendamment par les Parties et qui lui sont soumis”. Les paragraphes suivants devront être renumérotés en conséquence.

Les représentants régionaux de l'Europe (M. Fleming et M. Lörtscher) et de l'Amérique du Nord (M^{me} Gnam); la spécialiste de la nomenclature (M^{me} Grimm); le Brésil, les États-Unis d'Amérique, le Kenya, le Mexique et le Royaume-Uni; *Humane Society International* et le WWF interviennent durant la discussion sur ce point.

20.3 Examen périodique des espèces

20.3.1 Examen périodique de l'espèce *Panthera leo*

La Namibie, en son nom et au nom du Kenya, présente le point de l'ordre du jour pour lequel aucun document n'est disponible et informe le Comité de son intention de soumettre l'examen via la procédure postale à temps pour la 66^e session du Comité permanent.

Dans la discussion qui suit, plusieurs intervenants expriment leur appui à la procédure postale suggérée par le Kenya et la Namibie.

Le Comité prend note des travaux entrepris à ce jour par le Kenya et la Namibie, et de leur intention de soumettre un examen périodique final pour *Panthera leo* au Comité pour les animaux, par voie postale avant la 66^e session du Comité permanent.

¹⁹ Le document AC28 Com. 3, sous sa forme finale adoptée, révisé par le Secrétariat, figure en annexe 3 du présent compte rendu résumé.

Le représentant régional de l'Afrique (M. Kasiki); l'Afrique du Sud, l'Inde, le Kenya, le Mozambique, la Namibie, la République-Unie de Tanzanie et le Zimbabwe; *Born Free Foundation* et *International Professional Hunters' Association* interviennent durant la discussion sur ce point.

20.3.2 Examen périodique des espèces *Puma concolor coryi* et *Puma concolor cougar*

Le Canada présente le document AC28 Doc. 20.3.2 notant que *P. concolor cougar* n'étant pas considéré éteint et *P. concolor coryi* étant protégé au niveau fédéral, les deux sous-espèces devraient être transférées de l'Annexe I à l'Annexe II.

Dans la discussion qui suit, plusieurs orateurs soutiennent la recommandation du Canada.

Le Comité approuve la recommandation de cet examen périodique qui précise qu'il serait approprié de transférer *Puma concolor coryi* et *Puma concolor cougar* à l'Annexe II.

Les représentants régionaux de l'Europe (M. Fleming) et de l'Amérique du Nord (M^{me} Gnam); le Canada, les États-Unis d'Amérique, Israël et le Mexique interviennent durant la discussion sur ce point.

20.3.3 Examen périodique de l'espèce *Lichenostomus melanops cassifix*

L'Australie présente le document AC28 Doc. 20.3.3.

Dans la discussion qui suit, plusieurs orateurs soutiennent la recommandation de l'Australie en vue de transférer l'espèce de l'Annexe I à l'Annexe II.

Le Comité approuve la recommandation de cet examen périodique de transférer *Lichenostomus melanops cassifix* à l'Annexe II.

Les représentants régionaux de l'Europe (M. Lörtscher) et de l'Océanie (M. Robertson); l'Australie et les États-Unis d'Amérique interviennent durant la discussion sur ce point.

20.3.4 Examen périodique de l'espèce *Cyclopsitta diophthalma coxeni*

L'Australie présente le document AC28 Doc. 20.3.4.

Dans la discussion qui suit, les orateurs soutiennent la recommandation de l'Australie de maintenir l'espèce à l'Annexe I.

Le Comité approuve la recommandation de cet examen périodique de maintenir *Cyclopsitta diophthalma coxeni* à l'Annexe I.

Le représentant régional de l'Océanie (M. Robertson); l'Australie et les États-Unis d'Amérique interviennent durant la discussion sur ce point.

20.3.5 Examen périodique de l'espèce *Psephotus dissimilis*

L'Australie présente le document AC28 Doc. 20.3.5.

Dans la discussion qui suit, les orateurs soutiennent la recommandation de l'Australie de maintenir l'espèce à l'Annexe I.

Le Comité approuve la recommandation de cet examen périodique de maintenir *Psephotus dissimilis* à l'Annexe I.

Le représentant régional de l'Océanie (M. Robertson); l'Australie et les États-Unis d'Amérique interviennent durant la discussion sur ce point.

20.3.6 Examen périodique de l'espèce *Ninox novaeseelandiae undulata*

L'Australie présente le document AC28 Doc. 20.3.6.

Dans la discussion qui suit, les orateurs soutiennent la recommandation de l'Australie de transférer l'espèce de l'Annexe I à l'Annexe II.

Le Comité approuve la recommandation de cet examen périodique de transférer *Ninox novaeseelandiae undulata* à l'Annexe II.

Le représentant régional de l'Océanie (M. Robertson); l'Australie et les États-Unis d'Amérique interviennent durant la discussion sur ce point.

20.3.7 Examen périodique de *Sphenodon* spp.

La Nouvelle-Zélande présente le document AC28 Doc. 20.3.7.

Dans la discussion qui suit, les intervenants soutiennent la recommandation de la Nouvelle-Zélande de maintenir l'espèce à l'Annexe I.

Le Comité approuve la recommandation de cet examen périodique de maintenir *Sphenodon* spp. à l'Annexe I.

Le représentant régional de l'Europe (M. Lörtscher); les États-Unis d'Amérique et la Nouvelle-Zélande interviennent durant la discussion sur ce point.

20.3.8 Examen périodique de l'espèce *Cuora galbinifrons*

Le Viet Nam présente le document AC28 Doc. 20.3.8.

Dans la discussion qui suit, plusieurs orateurs soutiennent la recommandation du Viet Nam de transférer *C. galbinifrons* de l'Annexe II à l'Annexe I.

Le Comité approuve la recommandation de cet examen périodique de transférer *Cuora galbinifrons* à l'Annexe I.

Le représentant régional de l'Asie (M. Ishii); la spécialiste de la nomenclature (M^{me} Grimm); les États-Unis d'Amérique, le Royaume-Uni et le Viet Nam; *Humane Society International* et *Wildlife Conservation Society* interviennent durant la discussion sur ce point.

20.3.9 Examen périodique de l'espèce *Mauremys annamensis*

Le Viet Nam présente le document AC28 Doc. 20.3.9.

Dans la discussion qui suit, plusieurs intervenants soutiennent la recommandation du Viet Nam de transférer l'espèce de l'Annexe II à l'Annexe I.

Le Comité approuve la recommandation de cet examen périodique de transférer *Mauremys annamensis* à l'Annexe I.

Le Comité convient que la mise en œuvre de la décision 16.24 a été conclue avec les considérations des points 20.3.8 et 20.3.9 de l'ordre du jour.

Le représentant régional de l'Asie (M. Ishii); les États-Unis d'Amérique, le Royaume-Uni et le Viet Nam interviennent durant la discussion sur ce point.

20.3.10 Examen périodique de l'espèce *Epioblasma sampsonii*

Les États-Unis d'Amérique présentent le document AC28 Doc. 20.3.10, notant que même si l'espèce endémique est considérée éteinte et pourrait être supprimée des annexes, une décision de suppression pourrait être reportée jusqu'à la 29^e session du Comité pour les animaux, après que la question du traitement des espèces éteintes aura été résolue.

Compte tenu des discussions sur les espèces éteintes ou probablement éteintes dans le contexte de la mise en œuvre de la décision 16.4, le Comité décide de reporter la décision concernant les recommandations contenues dans le document AC28 Doc. 20.3.10 jusqu'à la 29^e session du Comité pour les animaux.

Les États-Unis d'Amérique interviennent durant la discussion sur ce point.

21. Nomenclature normalisée [résolution Conf. 12,11 (Rev. CoP16)]

21.1 Rapport de la spécialiste de la nomenclature zoologique

et

21.2 Nomenclature révisée pour quatre espèces d'oiseaux de paradis (Paradisaeidae)

La spécialiste de la nomenclature (M^{me} Grimm) présente le document AC28 Doc. 21.1.

Les États-Unis d'Amérique présentent le document AC28 Doc. 21.2.

Durant les discussions sur ces deux points de l'ordre du jour, le Secrétariat de la Convention sur les espèces migratrices note son appui à l'adoption de la troisième édition de Wilson & Reeder comme référence taxonomique pour *Ovis ammon*.

Le Comité établit un groupe de travail sur les points 21.1 et 21.2 de l'ordre du jour (groupe de travail sur la nomenclature), avec le mandat suivant:

Concernant le point 21.1 de l'ordre du jour

1. Examiner le document AC28 Doc. 21. et ses annexes, ainsi que les propositions qui y sont faites; et formuler des recommandations pour examen par le Comité pour les animaux.

Concernant le point 21.2 de l'ordre du jour

2. Évaluer les changements de nomenclature recommandés par le Conseil ornithologique dans le document AC28 Doc. 21, et fournir des orientations au Comité pour les animaux sur cette question de nomenclature.

La composition du groupe est établie comme suit:

Présidence: La spécialiste de la nomenclature zoologique du Comité pour les animaux (M^{me} Grimm);

Parties: Afrique du Sud, Chine, États-Unis d'Amérique, Inde, Mexique et Suisse;

OIG et ONG: Le Secrétariat de la Convention sur les espèces migratrices (CMS), PNUE-WCMC, Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), *Conservation International*, *Humane Society International*, *Ornamental Fish International* et *World Parrot Trust*.

Plus tard dans la session, la spécialiste de la nomenclature (M^{me} Grimm) présente le document AC28 Com. 10²⁰.

Durant les discussions sur le document AC28 Com. 10, les intervenants expriment leur appréciation pour les travaux de la spécialiste de la nomenclature. Le représentant régional de l'Europe (M. Lörtscher) partage aussi sa préoccupation quant aux nombreuses modifications qui résulteraient d'un changement de référence taxonomique normalisée pour les oiseaux autres que les passereaux.

Le Comité adopte les recommandations du document AC28 Com. 10.

Le représentant régional de l'Europe (M. Lörtscher); la spécialiste de la nomenclature (M^{me} Grimm); le Chili; le Secrétariat de la Convention sur les espèces migratrices; et *Humane Society International* interviennent durant la discussion sur ce point.

22. Propositions susceptibles d'être examinées à la CoP17

22.1 Évaluation de trois espèces d'oiseaux inscrites à l'Annexe III (*Crax rubra*, *Meleagris ocellata* et *Penelope purpurascens*) sur la base des critères de la résolution Conf. 9,24 (Rev. CoP16)

Le Mexique présente le document AC28 Doc. 22.1, notant que si certains critères sont remplis pour l'inscription de ces espèces, le niveau de commerce international ne justifie pas l'inscription à l'Annexe I ou à l'Annexe II de la CITES et il recommande de ne pas préparer de proposition d'amendement pour changer l'inscription de ces espèces.

Dans la discussion qui suit, plusieurs intervenants félicitent le Mexique pour ses travaux.

Le Comité prend note du document AC28 Doc. 22.1.

Le représentant régional de l'Europe (M. Lörtscher); le Canada et le Mexique; et *Wildlife Impact* interviennent durant la discussion sur ce point.

22.2 Projet de proposition pour retirer le quota zéro pour le commerce de spécimens sauvages de la population du Mexique du crocodile de Morelet (*Crocodylus moreletii*)

Le Mexique présente le document AC28 Doc. 22.2 contenant un projet de proposition visant à supprimer le quota zéro pour le commerce de spécimens sauvages de la population mexicaine de *C. moreletii*.

Le Comité prend note du document AC28 Doc. 22.2.

Dans la discussion qui suit, plusieurs intervenants encouragent le Mexique à soumettre la proposition à la CoP17.

Le représentant régional de l'Amérique centrale et du Sud et Caraïbes (M. Lemus); l'Afrique du Sud, l'Allemagne, Israël, le Mexique et la Namibie; et l'UICN interviennent durant la discussion sur ce point.

22.3 Projet de proposition pour le transfert de *Crocodylus porosus* de Malaisie de l'Annexe I vers l'Annexe II

La Malaisie présente le document AC28 Doc. 22.3.

Dans la discussion qui suit, les intervenants suggèrent des moyens de renforcer la proposition.

Le Comité prend note du document AC28 Doc. 22.3.

²⁰ Le document AC28 Com. 10, sous sa forme finale adoptée, révisé par le Secrétariat, figure en annexe 10 du présent compte rendu résumé.

La spécialiste de la nomenclature (M^{me} Grimm); l'Australie, les États-Unis d'Amérique et la Malaisie; et l'UICN interviennent durant la discussion sur ce point.

22.4 État de conservation, d'utilisation, de gestion et du commerce des espèces du genre *Abronia*

Le Mexique présente le document AC28 Doc. 22.4 et demande l'avis du Comité sur une proposition d'inscription du genre *Abronia* à l'Annexe II pour examen à la CoP17.

Dans la discussion qui suit, les intervenants notent la nécessité de mieux protéger le genre *Abronia*.

Le Comité prend note du document AC28 Doc. 22.4.

Le représentant régional de l'Océanie (M. Robertson); Israël et le Mexique; et *Species Survival Network* interviennent durant la discussion sur ce point.

22.5 Proposition pour inscrire *Lanthanotus borneensis* à l'Annexe I en Malaisie

La Malaisie présente le document AC28 Doc. 22.5.

Dans la discussion qui suit, plusieurs intervenants enregistrent leur appui à la proposition.

Le Comité prend note du document AC28 Doc. 22.5.

Les représentants régionaux de l'Europe (M. Lörtscher) et de l'Océanie (M. Robertson); la spécialiste de la nomenclature (M^{me} Grimm); les États-Unis d'Amérique et la Malaisie; *Helmholtz Centre for Environmental Research*, *Humane Society International* et *Species Survival Network* interviennent durant la discussion sur ce point.

23. Rapports régionaux

23.1 Afrique

Le Comité note que le représentant de l'Afrique (M. Kasiki) a accepté d'envoyer au Secrétariat le rapport régional de l'Afrique dès qu'il sera achevé, pour publication sur le site web de la CITES.

23.2 Asie

Le Comité prend note du rapport contenu dans le document AC28 Doc. 23.2.

23.3 Amérique centrale et du Sud et Caraïbes

Le Comité prend note du rapport contenu dans le document AC28 Doc. 23.3.

23.4 Europe

Le Comité prend note du rapport contenu dans le document AC28 Doc. 23.4.

23.5 Amérique du Nord

Le Comité prend note du rapport contenu dans le document AC28 Doc. 23.5.

23.6 Océanie

Le Comité prend note du rapport contenu dans le document AC28 Doc. 23.6.

Le Comité pour les animaux prend note du fait que la récente nomination de M. Rod Hay, représentant suppléant pour l'Océanie, à la tête de l'organe de gestion de la Nouvelle-Zélande ne constitue pas un conflit d'intérêt dans le contexte de la résolution Conf. 11.1 (Rev. CoP16).

Il n'y a aucune intervention sur ces points.

24. Autres questions

Le Mexique informe le Comité de son intention de présenter un document sur le marsouin du golfe de Californie (*Phocoena sinus*) et l'acoupa de Macdonald (*Totoaba macdonaldi*) pour examen à la 66^e session du Comité permanent.

25. Date et lieu de la 29^e session du Comité pour les animaux

Le Comité note que le Secrétariat a provisoirement réservé un lieu pour des réunions adossées des Comités pour les animaux et pour les plantes (pour leur 29^e session et 23^e session respectivement) du 24 juillet au 3 août 2017 à Genève (Suisse).

26. Allocutions de clôture

M^{me} Caceres remercie les membres du Comité, et en particulier la spécialiste de la nomenclature, les Parties observatrices, les OIG et ONG observatrices, les interprètes, Israël et le Secrétariat, et prononce la clôture de la session.